

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : 2016/01

Date de convocation : 17/10/2016

Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
I - <u>Fonctionnement</u> :			
- Installation du conseil	3	3	
- Règlement du conseil d'administration (ANT)	3		
- Composition des différentes instances (CP : commission permanente ; CD : conseil de discipline ; C.E.S.C. : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté ; C.H.S.C T: Commission d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail ; CE : commission éducative)	4 à 6		
- Financement du voyage en Espagne 2017 (vote - AT)	7	9	
- <u>Conventions</u> :			
- Convention piscine (AT)	7	4	
- Convention d'occupation précaire logement de fonction (AT)	7	6	
- Organisation du service pendant les petites vacances (pour information)	8		
- Bilan exercice PPMS (pour information)	8		
II – <u>Budgétaire et financière</u> :			
- Tarifs demi-pension 2017 : tarifs élèves, agents, FCSH, FARPI, charges communes (vote pour avis - ANT)	9		
- Nouveau règlement de la restauration au 1 ^{er} janvier 2017 (vote pour avis - ANT)	9		
- Tarifs des autres personnels 2017 (vote - ANT)	9		
- Répartition du loyer pour le logement loué (DBM pour vote - AT)	10	1	
- Subvention C.E.S.C. (DBM pour information)	9		
- Admission en non-valeur (ANT)	10	8	
III – <u>Action éducatrice</u> :			
- P.D.R.E. (Projet Départemental de Réussite Educative) – pour avis - ANT	10	5	
- P.P.E.C. (Projet Pédagogique Educatif et Culturel) - pour avis ANT	10	2	
- Demande de dérogation pour le temps de pause méridienne et amplitude horaire des emplois du temps des collégiens - réponse de Mme la Rectrice (vote - AT)	11	7	
IV – <u>Affaires diverses</u> :			
Questions diverses à soumettre 48 heures avant le CA.	12		

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 17/10/2016

Qualité	Titulaires		P	A	E	Suppléants	P	A	E
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal	Principal Adjointe CPE Gestionnaire	X	X	X	BEAUSSART Anna	X		
	QUENTIN Sandrine PATTE Güdrün LEGROS Nicolas		X	X	X				
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre PARIS Micheline	Cons. Dépt. Cons. Dépt.	X		X	COUREL Francis HAKI Marie-Claire			
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire	X						
Personnalité qualifiée	LUTZ François	Ingénieur retraité	X						
Personnels enseignants	GRANDSIRE Isabelle		X			GRANDSIRE Thomas MAHE Yann FIMA Alice DINE Jean-Louis NAJAC Stéphanie GERARD Yanne	X		
	BLONDEL Frédérique		X		X				
POIGNANT Frédéric	X								
TIHY Arnaud	X								
HACOUT Rachel	X								
CHARON Marie-france	X								
ATOSS	LEROY Renée TIENNOT Rachel	Adj. Adm. Infirmière	X		X	ROSALIE Sandrine			
Parents d'élèves	LIBERGE David	A.P.E.C.	X			TARRISSE Stéphanie VATIN Jérôme CAENS Sophie GROULT Géraldine LIENARD Roselyne VIGNET Maud	X		
	DORE Laurence		X						
	GOUJON Sylvie		X						
	LE MOAL Aurélie			X					
	PANCHOUT Angélique		X						
	PREVOST Vanessa		X						
Elèves	LECESNE Line		X			VERDASCA Marine TUCKER Anna			
	PENNEROUX Mathilde		X						

Total :

24

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. le 7 octobre 2016

20 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Mme Quentin excuse M. Riette qui accompagne un groupe de personnels de direction stagiaires à l'ESEN de Poitiers, Mme Lemoal, Mme Paris, Mme Tiennot et Mme Hacout

Le quorum étant atteint, c'est Mme Quentin, Principale-adjointe, qui présidera ce conseil. Elle ouvre la séance à 17h05.

Arrivée de Mme Beaussart : 21 membres présents

M. Delabrière est invité au CA en qualité de représentant de la communauté des communes. Mme Beaussart CPE remplace Mme Patte qui est en congé.

Mme Quentin donne lecture de l'ordre du jour et demande une modification : il s'agit d'un rajout concernant une procédure d'admission en non-valeur.

Le nouvel ordre du jour est accepté.

Mme Leroy, secrétaire, accepte d'être secrétaire de séance.

Installation du conseil d'administration :

Mme Quentin félicite les membres élus au conseil d'administration et espère que les débats seront conviviaux et constructifs pour le bien-être de la communauté scolaire et la réussite des élèves.

+ Règlement du conseil d'administration (ANT) – Acte n°3

Mme Quentin lit le règlement intérieur du conseil d'administration. Celui-ci est identique à l'année précédente.

Concernant le secrétariat de séance abordé au point 5, elle propose la rotation suivante afin que chacun puisse s'organiser. Elle précise qu'un document sera transmis au secrétaire pour lui apporter une aide dans la prise de note en fonction des thèmes abordés :

CA n° 1 sur l'installation des commissions : le personnel ATOSS

CA n° 2 sur le budget : l'adjoint gestionnaire

CA n° 3 sur la DHG : les professeurs

CA n° 4 sur le compte financier : les parents

CA n° 5 sur le rapport d'activités : le principal-adjoint

Le règlement intérieur au fonctionnement du CA ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Votants : 21 pour : 21 contre : 0 abstention : 0

+ Composition des différentes instances :

Composition de la commission permanente :

Mme Quentin rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission. Elle précise que le Conseil d'Administration peut lui déléguer certains pouvoirs comme le vote de la DHG mais cette proposition n'est pas retenue. Elle sera également réunie avant le prochain conseil d'administration si nécessaire pour discuter des orientations du budget et préciser les choix.

Après discussion les membres ci-dessous sont proposés.

Titulaires	Suppléants
M. RIETTE, Principal	
Mme QUENTIN, Principal-Adjoint	
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire	
M. FLAMBARD, Conseiller général	Mme PREVOST-GODON
Mme GRANDSIRE Isabelle, enseignante	M. GRANDSIRE Thomas, AED
M. POIGNANT Frédéric, enseignant	Mme BLONDEL Frédérique, enseignante
Mme HACOUT Rachel, enseignante	M. DINE Jean-Louis, enseignant
M. TIHY Arnaud, enseignant	Mme CHARON Marie-France, AED
Mme LEROY, adjointe administrative	Mme TIENNOT Rachel, infirmière scolaire
M. LIBERGE David, parent d'élève	Mme GOUJON Sylvie, parent d'élève
Mme DORE Laurence, parent d'élève	Mme PREVOST Vanessa, parent d'élève
Mme LE MOAL Aurélie, parent d'élève	Mme PANCHOUT Angélique, parent d'élève
TUCKER Anna, représentante des élèves	VERDASCA Marine, représentante des élèves

Composition du conseil de discipline :

Mme Quentin rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

Après discussion les membres ci-dessus sont proposés.

Titulaires	Suppléants
M. RIETTE, Principal	
Mme QUENTIN, Principal-Adjoint	
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire	
Mme PATTE Gührin, CPE	
Mme BLONDEL Frédérique, enseignante	Mme FIMA Alice, enseignante
Mme GRANDSIRE Isabelle, enseignante	M. MAHE Yann, enseignant
Mme HACOUT Rachel, enseignante	Mme NAJAC Stéphanie, enseignante
Mme CHARON Marie-France, AED	Mme GERARD Yanne, AED
Mme TIENNOT Rachel, infirmière	Mme LEROY Renée, adjointe administrative
M. LIBERGE David, parent d'élève	Mme PANCHOUT Angélique, parent d'élève
Mme DORE Laurence, parent d'élève	Mme GOUJON Sylvie, parent d'élève
Mme PREVOST Vanessa, parent d'élève	Mme LE MOAL Aurélie, parent d'élève
LECESNE Line, représentante des élèves	VERDASCA Marine, représentante des élèves
PENNEROUX Mathilde, représentante des élèves	TUCKER Anna, représentante des élèves

Composition de la Commission Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.) :

Mme Quentin rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

Titulaires
M. RIETTE, Principal
Mme QUENTIN, Principal-Adjoint
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire
Mme PATTE, CPE
M. FLAMBARD, conseiller général
Mme PREVOST-GODON, représentant la commune
M. DELABRIERE, représentant la COM-COM
Mme TIENNOT Rachel, infirmière scolaire
Mme GRANDSIRE Isabelle, enseignante
Mme CHARON Marie-France, AED
M. LIBERGE David, parent d'élève
Mme DORE Laurence, parent d'élève
Mme LE MOAL Aurélie, parent d'élève
LECESNE Line, représentante des élèves
VERDASCA Marine, représentante des élèves
Représentant de la gendarmerie/ planning familial

Après discussion les membres ci-dessous sont proposés.

Mme Quentin informe les membres du CA que la première réunion du CESC aura lieu le mardi 22 novembre prochain à 17 h.

Composition de la commission hygiène et sécurité

Mme Quentin rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

La C.H.S, instance non obligatoire, sera ainsi un lieu de discussion et d'information pour toutes les questions liées à la sécurité et les conditions de travail dans l'établissement. Elle se réunira en fonction des besoins.

Titulaires
M. RIETTE, Principal
Mme QUENTIN, Principal-Adjoint
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire
Mme PATTE, CPE
Mme TIENNOT, infirmière
M. FLAMBARD Conseiller Général
Mme PREVOST-GODON, représentant la commune
ROSALIE Sandrine, agent d'accueil
Mme GRANDSIRE Isabelle, enseignante
Mme NAJAC Stéphanie, enseignante
M. LIBERGE David, parent d'élève

Mme DORE Laurence, parent d'élève
TUCKER Anna, représentante des élèves
PENNEROUX Mathilde, représentante des élèves

A savoir que des personnes qualifiées peuvent être invitées pour des sujets précis, le médecin scolaire, le responsable du CG qui suivra les travaux, l'infirmière, un expert, l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), etc.

Après discussion les membres ci-dessous sont proposés.

Composition de la commission éducative

Mme Quentin rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

M. RIETTE, Principal
Mme QUENTIN, Principal-Adjoint
M. LEGROS Nicolas, adjoint-gestionnaire
Mme PATTE Güdrün, CPE
Mme GRANDSIRE Isabelle, enseignante
M. TIHY Arnaud, enseignant
M. LIBERGE David, parent d'élève
TUCKER Anna, représentante des élèves
VERDASCA Marine, représentante des élèves

Après discussion les membres ci-dessous sont proposés.

+ Financement du voyage en Espagne 2017 (AT) – acte n°9

Un séjour linguistique à Barcelone est prévu du 1er au 6 mai 2017. M. Poignant a contacté plusieurs organismes pour une base prévisionnelle de 54 élèves de 3^{ème} accompagnés par 5 adultes. Cependant, suite au sondage il y a plus d'élèves qui souhaitent participer à ce voyage.

Mme Charon demande à M. Poignant pourquoi Barcelone et non pas Madrid. Il répond que cela correspond à un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire) qu'il travaille en collaboration avec Mme Najac.

Le programme contient 2 nuits en autocar (aller et retour) et 3 nuits en pension complète en famille à Barcelone. Un appel d'offre a été proposé et cinq organismes de voyage y ont répondu. Après étude des offres par M. Poignant, l'organisme V.L.E a été retenu. Des actions sont prévues afin de baisser le tarif par élève et de proposer de nouvelles prestations, le tarif final demandé aux familles est ainsi de **375 €** par participant, assurances comprises.

M. Poignant précise qu'il organise une tombola pour obtenir des moyens supplémentaires

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer le contrat avec le voyagiste V.L.E

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

+ demander la somme de 375 € par participant, assurances comprises, aux familles, le collège prenant à sa charge la part des accompagnateurs.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

Contrats et conventions à incidences financières :

.....+ Convention piscine (AT) – acte n°4

M. Legros explique que, comme chaque année, le collège emmène à la piscine de Pont-Audemer tous les élèves de 6ème sur une séance pour les tester et prend sur 10 séances les élèves de 5ème repérés comme non nageur (environ 50) jusqu'au 12 décembre.

Une convention entre le centre aquatique de Pont-Audemer et le collège doit être passée pour l'utilisation de la piscine. L'horaire retenu pour l'année scolaire est le lundi de 15h à 16h pour un tarif de 150.94 € la séance, à plein tarif contre demi-tarif l'année dernière. En effet, cette année le collège dispose de toute la piscine.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer cette convention pour régularisation car les séances ont déjà commencé.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

+ Convention d'occupation précaire logement de fonction – Attributions, dérogations et location année 2016/2017 (AT) – acte n° 6

Le collège dispose de 3 logements de fonction et M. le Principal propose l'attribution suivante :

- un logement attribué au principal ou au principal adjoint en cas de dérogation du premier cité par **nécessité absolue de service**
- un deuxième logement attribué à l'adjoint gestionnaire et actuellement occupé par ce dernier par **nécessité absolue de service**
- un logement attribué à l'agent d'accueil, celui situé dans le bâtiment des sciences) (personnel ATTEE) par **nécessité absolue de service**

M. Riette et Mme Quentin ont demandé une dérogation de logement. Ces demandes ont été acceptées.

M. Le Principal souhaite proposer le premier logement à la location (en Convention d'occupation précaire) pour un loyer mensuel de 550 €, ce dernier étant estimé par « France Domaine » pour 650 €, le département nous a cependant autorisés à diminuer le montant. Le logement est déjà occupé par le professeur d'arts plastiques, nouvellement nommé au collège, M. Carrouge.

Par ailleurs 100 € par mois sont demandés comme provision pour les charges (eau, électricité, gaz) au locataire, une régularisation sera effectuée en décembre et en juin.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer la convention d'occupation à titre précaire de ce logement aux conditions énoncées ci-dessus.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

Organisation du service pendant les petites vacances (pour information)

M. Legros donne lecture de l'organisation du service pendant les petites vacances :

Pour les vacances de la Toussaint la permanence sera assurée par M. Legros les 20 et 21 Octobre 2016

Pour Noël, le collège est fermé.

Pour les vacances d'Hiver la permanence sera assurée par M. Riette les 13 et 14 Février 2017

Enfin, pour les vacances du printemps, la permanence sera assurée par Mme Quentin les 10 et 11 Avril 2017

Les coordonnées téléphoniques ont été transmises aux autorités et les clés déposées à la gendarmerie.

Bilan exercice PPMS (pour information)

Le collège a procédé à un exercice PPMS sur le thème de l'attentat/intrusion le jeudi 13/10/2016. Auparavant, M. Riette avait réuni le CHSCT le mardi 11/10/2016 pour valider le scénario.

Une classe a été prise en otage et les élèves ont parfaitement réagi à la situation.

Des fiches d'évaluation ont été distribuées vendredi 14/10/2016 aux différents professeurs mais nous n'avons pas encore tous les retours.

Ce que l'on peut dire :

la sonnerie de l'anti intrusion n'est pas audible à certains endroits

la gestion des appels téléphoniques n'est pas satisfaisante (pas assez de ligne, pas de retour sur la situation des uns et des autres)

les classes qui ont choisi l'option « évacuation » ont, pour certaines d'entre elles, été trop bruyantes et n'ont pas pensé à prévenir d'autres classes qui se trouvaient sur le passage et qui n'ont rien vu.

S'il y a confinement, pensez bien à vérifier la fermeture réelle des accès et à ne pas faire de bruit.

Un gendarme de Beuzeville a assisté à l'exercice. Il a trouvé l'exercice très réaliste et intéressant. Tous les élèves étaient informés ainsi que les familles par le biais de l'ENT et des professeurs.

A la suite de l'exercice un débriefing a été fait par les professeurs concernés.

A noter que certaines classes n'ont pas participé à l'exercice car elles étaient en EPS. D'autres exercices sont prévus selon le planning du Rectorat.

Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement (vote - ANT)**1. tarifs demi-pension 2016 : tarifs élèves, agents, FCSH, FARPI, charges communes (vote – ANT)**

M. Legros explique que le Département de l'Eure fixe chaque année les tarifs des repas des élèves et de ses agents dans tous les collèges de l'Eure. La prestation proposée est un forfait annuel, le paiement est versé pour l'ensemble des repas de l'année. Le système de forfait permet un tarif plus attractif, mais ne permet pas aux familles de choisir les journées ou l'élève peut manger au self ou d'être remboursé (sauf cas énoncés dans le règlement de la demi-pension).

Le Département propose un tarif élève unique, identique à celui de 2016 de **3.15 €**.

Le Département propose un tarif élève externe à **3.55 €** le ticket, proposé à titre exceptionnel aux élèves externes.

Le tarif pour les agents du Département est fixé à **2.50 €** contre 2.45 € l'année dernière.

Toutes les recettes sont gérées et collectées par le service intendance du collège. Une partie des recettes de la restauration est reversée au Département : le **FCSH** (Fond commun pour le service d'hébergement), soit un reversement pour l'acquisition de matériel de cuisine représentant **1.5%** de nos recettes totales. Le FARPI, un reversement pour la rémunération des personnels de cuisine représentant **20%** des recettes de cantines du collège. Le taux de charges communes doit représenter **20%** des recettes, reversées vers le service de fonctionnement du collège (ALO) pour assurer l'entretien, la maintenance et la viabilisation de la cuisine et du réfectoire.

Notre taux de charges communes passera donc de **21% à 20%**, augmentant légèrement les recettes de la restauration mais diminuant le reversement sur service fonctionnement (service ALO) du collège.

M. Tihy remarque que si' il y a moins de gaspillage, on pourrait peut-être payer moins cher. M. Legros répond qu'on achèterait mieux et plus cher mais qu'on ne diminuerait pas le coût. Il précise que le collège était retenu pour un projet contre le gaspillage alimentaire qu'il développe.

Un parent demande pourquoi ne pas donner l'excédent des repas à une association. M. Legros répond qu'il s'agit de normes alimentaires et que cela n'est pas possible.

Mme Quentin pense que le projet sur le gaspillage alimentaire pourra être l'occasion de mettre en place un partenariat avec les associations.

Le solde permet l'achat des denrées alimentaires : en 2016 le cout moyen des dépenses par repas était de 1.80 €.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour ces nouveaux tarifs :

Votants : 21 - Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 3

2. nouveau règlement de la restauration au 1^{er} janvier 2016 (vote – ANT)

M. Legros explique que le Département établit, chaque année, un règlement de demi-pension applicable à l'ensemble des collèges de l'Eure. Le règlement définit notamment les cas où une famille peut être remboursée lors de certaines absences et il reprend l'intégralité des points utiles au bon fonctionnement de la restauration scolaire. A l'exception d'une nouveauté mise en place à la rentrée scolaire 2016/2017 relative au versement des bourses scolaires départementales (Article 4 du Règlement, "Aides sociales"), et de la référence à la suppression nationale des remises de principe (Article 5 du Règlement), le Règlement unique du service restauration hébergement reste identique au précédent.

Un parent demande les conditions de remboursement en cas de maladie.

M. Legros précise qu'il faut 6 jours de repas consécutifs.

Ce même parent fait remarquer qu'il y a un écart de traitement entre le primaire et le secondaire.

M. Flambard conseille de se rapprocher des fédérations de parents qui siègent au Conseil Départemental de l'Eure.

Il est demandé aux membres du CA de voter ce nouveau règlement pour avis :

Votants :21 - pour : 7 contre : 12 abstention : 2

3. tarifs des autres personnels (vote – ANT)

M. Legros explique que, comme les années précédentes, nous devons voter pour le nouveau budget les tarifs des autres personnels.

Le collège propose d'aligner sur le tarif des agents du Département les tarifs des assistants d'éducation, des contrats aidés CUI, des personnels de catégorie C, de l'infirmière, soit **2.50 €**.

Pour le personnels des catégories A et B (enseignants, personnel de direction, CPE, assistante sociale, COP, invités.) nous proposons le tarif de **3.90 €**.

Il est demandé aux membres du CA de voter ces tarifs identiques à l'année dernière.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

+ Subvention C.E.S.C (DBM pour information)

Suite à un appel à projet de l'académie de Rouen, Mme Tiennot a présenté un projet santé bien-être reprenant les actions menées dans le collège. Une subvention de de 442 € est accordée. Elle servira aux actions du CESC. Mme Quentin remercie Mme Tiennot.

+ Répartition du loyer pour le logement loué (DBM pour vote) – acte n°1

Le logement de fonction situé au 80 rue Hailsham, attribué au Principal mais qui a obtenu une dérogation pour l'année scolaire 2016/2017 est loué depuis le 1^{er} septembre 2016 pour un loyer mensuel de 550 €.

Cela représente pour l'année 2016, **2200 €** de recette dont nous proposons la répartition suivante :

- Projets et équipements divers pour la Pédagogie (service AP)

Enfin, 400 euros sont versés pour les charges du logement (eau, gaz, électricité).

Il est demandé aux membres du CA de voter cette DBM.

+Admission en non-valeur (ANT) – acte n° 8

Plusieurs créances impayées n'ont pas pu être recouvrées par l'huissier de justice nous sont revenues de l'huissier de justice, les créances s'élèvent à 694.20 € correspondant à cinq trimestres depuis octobre 2012.

Afin de solder ce dossier M. Legros propose de voter l'admission en non-valeur de la créance et nous payons l'ensemble des coûts sur les crédits restauration.

Votants : 21 - Pour : 20 - Contre : 1 - Abstention : 0

P.D.R.E. (Projet Départemental Réussite Educative) (ANT pour avis) – acte n° 5

Le collège a déposé le 27/09/2016 au conseil départemental de l'Eure un dossier de Réussite Educative pour obtenir une subvention.

Il s'agit d'une reconduction du projet radio de l'an dernier qui permet aux élèves de 6^{ème} de travailler en petits groupes sur la maîtrise du langage dans le cadre du projet Lire Comprendre Ecrire.

Le conseil d'administration devait se prononcer sur ce projet mais, compte tenu du nouveau calendrier du conseil départemental, ce conseil n'a pas pu être réuni avant cette date.

La demande de subvention porte sur 3000 et 750 € pour le collège. Décision en Décembre pour l'année civile 2017

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

P.P.E.C. (Projet Pédagogique Educatif et Culturel) - (ANT – pour avis) – acte n° 2

Le collège a déposé le 27/09/2016 au conseil départemental de l'Eure un deuxième dossier orienté sur le pédagogique Educatif et culturel et correspondant au thème retenu par le CD à savoir la citoyenneté pour obtenir une subvention.

Il s'agit d'un projet de classes artistique-citoyenneté.

Le conseil d'administration devait se prononcer sur ce projet mais, compte tenu du nouveau calendrier du conseil départemental, ce conseil n'a pas pu être réuni avant cette date.

La demande de subvention porte sur 3000 et 750 € pour le collège. Décision en Décembre pour l'année civile 2017

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

Demande de dérogation pour le temps de pause méridienne et amplitude horaire des emplois du temps des collégiens - réponse de Mme la Rectrice (AT) – acte n° 7

M. Riette avait demandé une dérogation auprès de Mme la Rectrice pour déroger à la durée fixée à 1h30 pour la pause méridienne et à l'amplitude horaire des élèves notamment les 6 heures maximum par jour pour les 6èmes compte tenu de l'amplitude journalière restreinte au collège de Beuzeville à cause des transports scolaires.

Le collège a reçu un avis favorable à cette demande mais cela doit faire l'objet d'une délibération en conseil d'Administration.

Mme Quentin précise que le Conseil d'Etat a annulé ces deux points de la réforme.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

RUBRIQUE IV. ACTIONS DIVERSES

Questions diverses des professeurs :

- Où en sommes-nous des remplacements des personnels absents

Depuis le début d'année, le collège a dû faire face en effet à plusieurs absences.

Côté professeur, Mme Fernandes a été très rapidement remplacée par Mme Rauld grâce à la rapidité de la transmission des arrêts. Mme Quentin rappelle l'importance de prévenir le plus tôt possible de l'absence pour qu'elle puisse faire le nécessaire aussitôt.

A ce titre, Mme PATTE n'a pu être remplacée qu'après un délai de 10 jours suite à son deuxième arrêt maladie. En effet il est important de signaler à M. Riette les probabilités de prolongation pour certains arrêts car dans le cas inverse il n'y aura jamais de remplaçant (absence de moins de 15 jours).

Concernant les agents du Conseil Départemental la situation est plus préoccupante puisque plusieurs personnes sont arrêtées (5 agents titulaires sur 10). La procédure de remplacement est quasiment la même que celle pour les enseignants sauf que le délai est de 3 semaines remplacé à 80% (donc à 25h10 au lieu de 40H pour un titulaire), nous avons cependant réussi à avoir des remplacements à 100% (31h50) vu les circonstances exceptionnelles. Les personnels qui travaillent voient ainsi une surcharge de travail importante et des conditions de travail tout particulièrement difficile. L'équipe de direction en a conscience et à alerter la responsable de la direction des collèges de Conseil Départemental en leur demandant d'intervenir. Nous attendons un retour des personnels pour faire un point qui s'impose compte tenu de tensions importantes à la cuisine et à l'entretien.

L'équipe de direction tient à remercier tout particulièrement M. Faure, nouveau chef de cuisine, qui s'est trouvé tout seul à certains moments. Elle remercie également le personnel remplaçant qui est venu seconder le chef de cuisine, d'autant plus que certains viennent de très loin. M. Legros précise que nous faisons tout ce que l'on peut, avec M. RIETTE, pour que ça se passe bien mais que c'est très compliqué.

- Le département envisage-t-il des créations d'emplois de personnels TOS avec l'ouverture du nouveau bâtiment et pour compenser les éventuels temps partiels ?

M. Legros a déjà sollicité le Conseil Départemental avec l'appui de M. Riette sur ce sujet. Une réunion a eu lieu et on nous a expliqué que le nombre de personnel par surface était correct (critère d'un agent pour 1300 m²), nous étions donc auparavant légèrement sur-dotés.

Le collège a eu beau expliqué toutes les particularités, rien à bouger à ce niveau.

M Legros souligne en effet que nous avons notamment un personnel à 100 % qui est arrêté depuis 2 ans et qui est remplacé par un contractuel mais que nous avons 2 CAE CUI au lieu d'1 pour chaque collège, un à l'entretien et l'autre pour les espaces verts. Ces moyens sont, malgré tout, temporaires. Lorsque le nouveau bâtiment sera livré, une réorganisation sera proposée en espérant que tous les personnels soient présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Quentin clôt la séance à 18h20